

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 11

Artikel: Pionnière du féminisme radical

Autor: Cossy, Catherine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279491>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

clame notamment que la femme puisse garder son « identité de mère » dans le mariage – identité qui « disparaît », aujourd'hui, au profit de celle du père –, que les allocations familiales soient versées dans leur totalité, quelle que soit la répartition du travail entre le père et la mère (deux temps partiels par exemple), ce qui n'est pas le cas actuellement dans tous les cantons; que ces allocations soient enfin attachées à l'enfant (et non dépendantes de l'activité lucrative des parents), et qu'elles soient enfin adaptées systématiquement au renchérissement.

La deuxième résolution adoptée concerne le travail de nuit; les femmes de la FTMH réaffirment leur inquiétude de le voir se « banaliser », et demandent que soit respectée son interdiction générale, les exceptions devant être « réduites au strict minimum. »

Faute d'une législation satisfaisante en matière de maternité, les déléguées se sont en outre prononcées sur la nécessité de régler le problème du congé maternité par le biais des conventions collectives de travail. Pour les domaines qui n'y seraient pas soumis, elles réclament que le droit à un congé maternité de 16 semaines soit introduit dans le Code des Obligations.

Une dernière résolution a été votée sur « L'Europe des femmes », qui demande l'adoption ou l'élaboration d'une série de directives européennes visant à améliorer la condition des femmes au travail. Il ressort de cette résolution, entre autres points, une position assez claire en faveur du développement du travail à temps partiel, position qui nous a été confirmée par le département « Femmes » de la FTMH. L'objectif de la réduction générale du temps de travail, longtemps opposé à la revendication du temps partiel, aurait-il fait son temps dans le crédo syndical? Ou le sens de la « réalité concrète » évoquée par F. Dupenloup aurait-il eu gain de cause – preuve que la « voix des femmes » commence à se faire entendre?

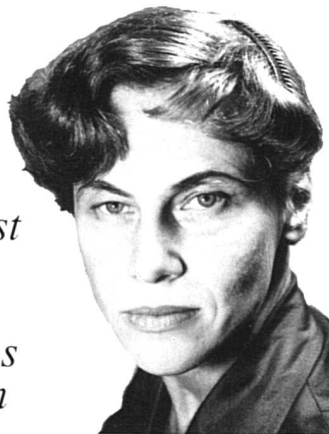
Corinne Chaponnière

Les femmes de la FTMH ont également lancé l'idée d'une « grève des femmes » le 14 juin 1991, pour fêter « dix ans d'inégalité ».

SCHWEIZ
ASSURANCE

Claude Métroz
Carlo Lamprecht
Bd du Pont-d'Arve 28
1211 Genève 4
Tél. 022/29 54 33

Pionnière du féminisme radical



Iris von Roten.

Mort de l'écrivaine Iris von Roten: elle est restée célèbre pour le pavé qu'elle a jeté dans la mare, « Frauen im Laufgitter ».

Incomprise de la majeure partie de ses contemporaines, en avance sur les thèses des féministes des années septante de plus de dix ans, Iris von Roten, écrivaine et avocate, est décédée en septembre dernier à l'âge de 73 ans. Son livre « Frauen im Laufgitter », un essai de plus de 500 pages d'une radicalité qui a gardé toute son actualité, avait lors de sa parution en 1958 fait l'effet d'un pavé dans la mare.

Traduit en français, le titre perd de sa force. Laufgitter, c'est le parc à enfants, construction à barreaux où le marmot est « enfermé » pour jouer. Mais le terme allemand est plus évocateur. Il y a les barreaux (Gitter), mais aussi la possibilité de marcher (laufen), de se tenir debout, dans un périmètre toutefois délimité arbitrairement. L'image colle parfaitement à la situation des femmes en 1958. Car elles sont cette année-là à pied d'œuvre: il s'agit de préparer la campagne pour la votation sur le suffrage féminin, qui va se tenir le 1er février 1959. Bon nombre d'entre elles s'affairent aussi à la SAFFA, deuxième mouture de l'exposition sur le travail des femmes, qui se tient à Zurich.

Dans la campagne pour l'égalité civique, les barrières, ce sont les femmes qui se les fixent: surtout ne rien exiger, faire preuve d'esprit de coopération – il s'agit finalement de convaincre les hommes par la douceur. Le livre d'Iris von Roten, aussi bien par le contenu que par le ton adopté, éclate comme une bombe dans cette harmonieuse quiétude. La première édition est épuisée onze semaines après sa parution. Bon nombre de passages ont, plus de 30 ans plus tard, gardé toute leur actualité. « J'ai essayé d'aborder les problèmes des femmes jusqu'à leurs racines, problèmes issus du double rôle d'individu et d'être humain du sexe féminin qu'elles sont appelées à

jouer dans le cadre d'un monde d'hommes », écrit Iris von Roten dans sa préface. Qui annonce d'emblée une critique sans compromission de « l'appareil de domination masculine ». Iris von Roten s'attache à démontrer les inégalités dont sont encore victimes les femmes dans le monde du travail,

plaide pour le droit à la contraception et à l'amour libre, ainsi que pour l'abolition du mariage et de la famille. Elle termine par un vibrant manifeste en faveur de l'égalité civique, car – c'est le titre de son dernier chapitre – « un peu de pouvoir politique pour les femmes, c'est nettement plus que rien du tout ».

Cette analyse sans complaisance du patriarcat, et de la tiédeur de certaines organisations féminines à le combattre, choque le public, femmes en tête. L'Alliance des sociétés féminines se distance « énergiquement » et condamne les valeurs défendues dans l'ouvrage qui sont « en complète contradiction avec les buts que se sont fixés les organisations féminines suisses et qui sont présentés à la SAFFA ». Incorrigible Alliance, qui en 1990 déplore que l'annuaire de la Nouvelle société helvétique consacré à la situation des femmes en Suisse ne comporte que des contributions de « féministes extrémistes »! A la SAFFA, grande exposition en l'honneur des activités féminines, les organisatrices restent aussi bravement dans les limites qui leur sont imposées: dans un monde industriel en pleine mutation, l'accent est mis avant tout sur le rôle traditionnel de la femme comme gardienne du foyer.

Lorsqu'en février 1959, l'introduction du suffrage féminin sur le plan fédéral est rejetée par une majorité de deux-tiers des votants, bon nombre de femmes tiendront Iris von Roten en partie responsable de cet échec. Amère, elle vit désormais retirée de la vie publique. Elle partagera à Bâle une étude d'avocat avec son mari, le conseiller national haut-valaisan Peter von Roten, PDC non conformiste qui, préfet du district de Rarogne, avait autorisé en 1957 les femmes de la commune d'Unterbach à voter.

Catherine Cossy